

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX – VARILHES
Compte rendu succinct
DELIBERATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU
Séance du 21 juillet 2021

Nombre de délégués titulaires : 22
Présents : 15
Représentés : 3
Votants : 18

DELIBERATIONS ADOPTÉES

1. Développement et cohésion territoriale / Approbation du plan de financement prévisionnel relatif à la création de la France Services à Varilhes

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026, un projet pour notre territoire*, et notamment, au titre de l'axe 04 « Cohésion et solidarités territoriales », l'objectif 42 « Faciliter l'accès aux services pour tous les habitants » - action 96 « Mettre en place une France Services » ;

Considérant l'installation du comité de pilotage France Services de l'agglo le 7 avril 2021 ainsi que la réalisation des différents audits de labellisation ;

Considérant le plan de déploiement national du programme France Services ;

Considérant l'estimatif détaillé du coût global des travaux d'équipement de la future France Services située à Varilhes au sein du pôle culturel intercommunal estimés à 16.885,57 € ;

Il est rappelé que les travaux d'équipement de la France Services seront réalisés avant son ouverture prévue mi-septembre 2021. Les dépenses concernent la signalétique directionnelle, la signalétique intérieure et extérieure, le mobilier avec notamment le changement de la banque d'accueil, la bureautique.

La communauté d'agglomération sollicite l'État selon le plan de financement prévisionnel suivant :

TOTAL projet HT	16.885,57 €	100%
DETR 2021	13.508,00 €	80%
TOTAL subventions	13.508,00 €	80%
Autofinancement	3.377,57 €	20%

Il est proposé :

Article 1 : **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel relatif à la création de la France Services à Varilhes.

Article 2 : **D'AUTORISER** le président à solliciter l'aide de l'État, à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Article 3 : **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité –

2. Habitat / Suivi animation de l'Opah-RU - demande de subvention au Conseil départemental de l'Ariège pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du bureau communautaire du 25 janvier 2017, acceptant l'avenant n°1 à la convention d'opération Opah-RU pour la période allant jusqu'au 28 février 2021, applicable sur les communes urbaines de l'agglo, à savoir : Foix, Montgailhard, Varilhes et Verniolle ;

Considérant la nécessité de recourir à une mission ponctuelle de suivi-animation pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021 afin d'assurer un service d'animation et de suivi des nouveaux dossiers en prévision du dépôt de ceux-ci dans le cadre de la nouvelle convention ORT valant Opah-Ru dont le démarrage est prévu au courant du 3^{ème} trimestre 2021 ;

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil départemental de l'Ariège pour le suivi/animation de l'Opah-RU couvrant la période du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2021.

Il est proposé :

Article 1 : **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil départemental pour le suivi et l'animation de l'Opah-RU pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021.

Article 2 : **D'APPROUVER** le plan de financement.

Article 3 : **D'AUTORISER** le président à engager toute démarche et signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;

Adopté à l'unanimité – Jean-Paul ALBA ne prend pas part au vote.

3. Habitat / Suivi animation du PIG rénovation énergétique (2017-2021) - demande de subvention à l'Etat et au Conseil départemental de l'Ariège : avenant n°3 du PIG couvrant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que l'agglo a approuvé l'avenant n°3 à la convention PIG, prorogeant le programme jusqu'au 30 juin 2021 (délibération du 10 février 2021).

Considérant la nécessité de recourir à une mission ponctuelle de suivi-animation pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021 afin d'assurer un service d'animation et de suivi des dossiers ;

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil départemental de l'Ariège pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021.

Il est proposé :

Article 1 : **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat (ANAH) et du Conseil départemental de l'Ariège correspondant à l'avenant n°3 prorogeant le suivi/animation du PIG du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

Article 2 : **D'APPROUVER** le plan de financement.

Article 3 : **D'AUTORISER** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité – Jean-Paul ALBA ne prend pas part au vote.

4. Habitat / Attribution de subventions sur les projets de propriétaires occupants réalisés dans le cadre du PIG rénovation énergétique, en complément de l'ANAH – juillet 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant Agglo 2026, un projet pour notre territoire, et notamment, au titre de l'axe 04 « Cohésion et solidarités territoriales », l'objectif 43 « Favoriser une production de logements adaptés au renforcement de l'attractivité résidentielle, en veillant aux équilibres sociaux et en répondant aux besoins spécifiques » - action 101 « Proposer des programmes d'amélioration de l'habitat privé » ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du 25 janvier 2017 acceptant la convention PIG Foix - Varilhes pour une période de 4 ans à compter du 2 mars 2017 ;

Vu la délibération du 10 février 2021 relative à l'avenant de prolongation du PIG jusqu'au 30 juin 2021 ;

Considérant la présentation des projets des propriétaires occupants réalisés dans le cadre du PIG « Pays Foix-Varilhes », en complément de l'ANAH, sur la période du mois de juillet 2021 ;

Il est proposé :

Article 1 : **D'ATTRIBUER** les subventions pour un montant de 3.250 € pour des projets de 13 propriétaires occupants réalisés dans le cadre du PIG « Pays Foix-Varilhes », en complément de l'ANAH, sur la période du mois de juillet 2021.

Article 2 : **D'AUTORISER** le président à notifier lesdites subventions.

Article 3 : **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité – Jean-Paul ALBA ne prend pas part au vote.

5. Habitat / attribution de subventions sur le projet d'un propriétaire bailleur réalisé dans le cadre de l'Opah-RU, en complément de l'ANAH – juillet 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant Agglo 2026, un projet pour notre territoire, et notamment, au titre de l'axe 04 « Cohésion et solidarités territoriales », l'objectif 43 « Favoriser une production de logements adaptés au renforcement de l'attractivité résidentielle, en veillant aux équilibres sociaux et en répondant aux besoins spécifiques » - action 101 « Proposer des programmes d'amélioration de l'habitat privé » ;

Vu la délibération en date du 16 septembre 2015, par laquelle la Communauté de communes du Pays de Foix s'est engagée à réaliser une Opah-RU ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du 25 janvier 2017 acceptant l'avenant n°1 à la convention d'opération Opah-RU de Foix étendant le champ d'intervention aux communes de Verniolle, Varilhes et Montgailhard, pour la période allant jusqu'au 28 février 2021 ;

Vu la présentation de projet d'un propriétaire bailleur réalisé dans le cadre de l'Opah-RU, en complément de l'ANAH, sur le mois de juillet 2021 ;

Il est proposé :

Article 1 : **D'ATTRIBUER** les subventions pour un montant de 7.000 € de projet d'un propriétaire bailleur réalisé dans le cadre de l'Opah-RU, en complément de l'ANAH, sur le mois de juillet 2021.

Article 2 : **D'AUTORISER** le président à notifier lesdites subventions.

Article 3 : **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité – Jean-Paul ALBA ne prend pas part au vote.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h00